

Extrait du registre des décisions

Bureau du 10 novembre 2022

n° 161-22

Objet : *RD - Passation d'un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre F19-039 relatif à la requalification de la RD1006 entre les carrefours de la Garatte et de la Trousse à La Ravoire et Barberaz*

- date de convocation le 04 novembre 2022
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi dix novembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Challes-les-Eaux, espace Belvedere, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 29

| | |
|--------------------------------|--|
| Aillon-le-Jeune | Serge Tichkiewitch |
| Aillon-le-Vieux | |
| Arith | |
| Barberaz | Arthur Boix-Neveu |
| Barby | Christophe Pierretton |
| Bassens | |
| Bellecombe-en-Bauges | Eric Delhommeau |
| Challes-les-Eaux | Josette Rémy |
| Chambéry | Marie Bénévise - Alain Caraco - Sylvie Koska - Martin Noblecourt |
| Cognin | Franck Morat |
| Curienne | |
| Doucy-en-Bauges | |
| Ecole | Hervé Ferroud-Plattet |
| Jacob-Bellecombette | Brigitte Bochaton |
| Jarsy | Pierre Duperier |
| La Compôte | Jean-Pierre Fressoza |
| La Motte-en-Bauges | |
| La Motte-Servolex | Hélène Jacquemin |
| La Ravoire | Grégory Basin - Alexandre Gennaro |
| La Thuile | Dominique Pommat |
| Le Châtelard | |
| Le Noyer | Philippe Gamen |
| Les Déserts | |
| Lescheraines | |
| Montagnole | Jean-Maurice Venturini |
| Puygros | |
| Saint-Alban-Leysse | Michel Dyen |
| Saint-Baldoph | Christophe Richel |
| Saint-Cassin | Jocelyne Gougou |
| Sainte-Reine | Philippe Ferrari |
| Saint-François de Sales | |
| Saint-Jean-d'Arvey | Christian Berthomier |
| Saint-Jeoire-Prieuré | Jean-Marc Léoutre |
| Saint-Sulpice | Marcel Ferrari |
| Sonnaz | Daniel Rochaix |
| Thoiry | |
| Vérel-Pragondran | |
| Vimines | Corine Wolff |

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 6

de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Corinne Charles à Franck Morat - de Sandra Ferrari à Dominique Pommat - de Aurélie Le Meur à Marie Bénévise - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Alain Thieffinat à Michel Dyen

- conseillers excusés : 17

Jean-François Beccu - Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Pierre Brun - Michel Camoz - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Pascal Mithieux - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Thierry Tournier - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 10 novembre 2022

délibération n° 161-22

objet **RD - Passation d'un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre F19-039 relatif à la requalification de la RD1006 entre les carrefours de la Garatte et de la Trousse à La Ravoire et Barberaz**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que le Bureau a approuvé, par décision n° 167-19 l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la requalification de la RD1006 entre les carrefours de la Garatte et de la Trousse à La Ravoire et Barberaz. Ce projet a fait l'objet d'une enquête publique dont le Conseil communautaire du 17 mars 2022 a approuvé, par délibération n° 041-22 C, la levée des réserves émises par le commissaire enquêteur.

Afin de prendre en compte les modifications du projet rendues nécessaires suite à l'enquête publique, il convient de conclure un avenant au marché de maîtrise d'œuvre attribué au groupement Baron Ingénierie/Arter/Epode/Céryx.

Les modifications du projet concernent uniquement le secteur du carrefour de la Trousse et consistent à :

- modifier la configuration du parking relais pour intégrer les arrêts de transports en commun,
- étudier la faisabilité d'un parc d'ombrières photovoltaïques sur le parking relais,
- équiper le futur giratoire de feux à priorité bus,
- intégrer des dispositifs ralentisseurs de type plateau surélevé pour sécuriser les traversées des cycles et piétons à chaque branche du futur giratoire,
- intégrer des îlots refuges à chaque double voie d'entrée dans le futur giratoire,
- étudier l'aménagement de l'avenue de Chambéry en lien avec les travaux de réhabilitation du pont de la Trousse.

Les aspects fonctionnels et paysagers du projet du secteur de la Trousse sont impactés. Ainsi, il convient de reprendre l'étude d'avant-projet du secteur Trousse.

Le coût des prestations supplémentaires s'élève à 29 150 € HT.

La nouvelle économie du marché F19-039 est donc la suivante :

| | € HT | TVA | € TTC |
|----------------------------------|------------------|-----------------|------------------|
| Marché initial | 336 500 € | 67 300 € | 403 800 € |
| Avenant n° 1 | 29 150 € | 5 830 € | 34 980 € |
| Marché après avenant n° 1 | 365 650 € | 73 130 € | 438 780 € |

Cet avenant correspondant à une augmentation de 8,66 % du montant initial.

Pour mémoire, le coût total du projet de requalification de la RD 1006 est d'environ 8 M€.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau la préparation, la passation, la signature, l'exécution, règlement et résiliation des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 215 000 € HT et de leurs avenants,

Vu le code de la commande publique,

Vu la décision n° 167-19 du Bureau du 14 novembre 2019 relative au marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification de la RD1006 entre les carrefours de la Garatte et de la Trousse à Barberaz et La Ravoire,

Vu la délibération n° 041-22 C du Conseil communautaire du 17 mars 2022 relative à levée de la réserve émise par le commissaire enquêteur dans le cadre de la procédure d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de requalification de la RD1006, ainsi qu'aux deux recommandations,

Vu le marché de maîtrise d'œuvre F19-039,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 27 octobre 2022,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la passation d'un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre F19-039 pour la requalification de la RD1006 entre les carrefours de la Garatte et de la Trousse à Barberaz et La Ravoire pour un montant de 29 150 € HT,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **161-22**

Objet de l'acte : RD - Passation d'un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre F19-039 relatif à la requalification de la RD1006 entre les carrefours de la Garatte et de la Trousse à La Ravoire et Barberaz

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Date de l'acte : 18 novembre 2022

Annexe(s) : Marché F19039 - Avenant 1- Sous détail,
Marché F19-039 Avenant 1 MOE RD1006

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20221118-lmc1H28318H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H28318H1

Date de transmission en Préfecture : 21 novembre 2022

Date de réception en Préfecture : 21 novembre 2022

Publication sur le site internet: lundi 21 novembre 2022